



SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. :01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx

twitter : SNES/FSU [CRETEIL@SnesFsuCreteil](https://twitter.com/CRETEIL@SnesFsuCreteil)

Aujourd'hui comme demain : pour la Paix et le Progrès Social !

édito

Évidemment, nous aurions aimé ouvrir cet édito par de bonnes nouvelles venant de l'est de l'Europe. Malheureusement, la guerre perdure, entraînant avec elle son cortège de mort·e·s et de blessé·e·s, de destructions, de déplacements de réfugié·e·s, d'incertitudes de toutes sortes. À l'heure où nous écrivons ce texte, nous ne pouvons qu'espérer le retour de la paix par la négociation, afin de retrouver stabilité et espoir pour les populations concernées.

Les dramatiques conséquences de cette guerre si proche de nous, aux effets immédiatement catastrophiques dans le monde (déplacement de populations, réfugié·e·s, aggravation de la pauvreté et de la famine dans de nombreux pays notamment africains), ne nous épargnent pas : rien que pour le mois de mars, l'inflation s'est envolée à 4,5%, rendant la revalorisation de nos pensions de 1,1% en janvier bien dérisoire. La spéculation joue avec les prix du blé et du pétrole mais aussi avec les profits du surarmement !

Le 24 mars, les retraité·e·s étaient nombreux·es dans toutes les régions de France pour dénoncer la dégradation de leur pouvoir d'achat et aussi les difficultés grandissantes qu'ils·elles rencontrent à se faire soigner. La question des Ehpad et de la prise en charge des personnes âgées les plus fragiles était aussi au cœur des revendications, en particulier suite au scandale Orpea qui a enfin obligé le gouvernement à ouvrir une enquête, grâce aux auditions effectuées par les parlementaires.

Ces questions parmi bien d'autres, nous aurions aimé les voir développées ;

malheureusement, il n'en est rien car la campagne présidentielle a été escamotée par la volonté du candidat-président, refusant la confrontation des projets des 12 candidat·e·s.

Nous ne savons bien sûr pas aujourd'hui qui sera élu·e président·e, mais nous n'oublions pas que l'élection sera suivie d'une campagne pour les législatives qui sera de la plus haute importance. Enfin, quel que soit le résultat de ces élections, il faudra continuer à défendre sans relâche nos dossiers revendicatifs, ceux qui nous sont propres et ceux qui concernent l'ensemble des citoyens. Pour vous informer et pour débattre, nous vous invitons à une Assemblée Générale le lundi 23 mai.

Édito écrit le 4 avril 2022

*Martine STEMPEL, pour le collectif des retraité·e·s
SNES-FSU de l'académie de Créteil*

Assemblée Générale des retraité·e·s de l'académie de Créteil

**lundi 23 mai 2022
de 10h à 16h**

Au S4 – 46 avenue d'Ivry - 75013 PARIS
Métro Olympiades ou Porte d'Ivry

1/Édito 2/Calendrier et *Nous ne cultivons pas le préjugé de race* 3/ Un congrès académique constructif 4/Les retraité·e·s de Créteil actifs·es à Périgueux 5/Le CDCA du Val-de-Marne 6/Collusion entre le rectorat de Créteil et *Le choix de l'école* 7/Droits et devoirs : la rupture Macron 8/Visite guidée de l'école du Breuil et bulletin d'inscription

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire-
Directrice de Publication Caroline Quiniou - CP 0526S06883 N°13-80

CALENDRIER



77 - Samedi 21 mai

Réunion publique : *La santé en Seine-et-Marne*
14h - Espace Saint-Jean - 77000 Melun

94 - Jeudi 2 juin

La FSU 94 organise un stage "La Sécu, elle est à nous" autour des enjeux liés à la Sécurité sociale et à la protection sociale. Le stage se tiendra à la maison des syndicats de Créteil le jeudi 2 juin 2022 de 9h30 à 16h.

Au programme : projection du film *La Sociale !* de Gilles Perret et débat, interventions autour des enjeux et de l'avenir de la Sécurité sociale. Toutes les informations pour vous inscrire au stage et déposer une autorisation d'absence sont sur le site de la FSU 94 : <https://fsu94.fsu.fr/stagesecu/>

NOUS NE CULTIVONS PAS LE PRÉJUGÉ DE RACE DOMINIQUE CHATHUANT

Dominique CHATHUANT, « *Nous qui ne cultivons pas le préjugé de race* » *Histoire(s) d'un siècle de doute sur le racisme en France*, Éditions du Félin, Paris 2021, 503 p.

Le 22 avril 1919, à Nantes, Théophile Étilce Saint-Éloi, jeune Guadeloupéen, est abattu par Stephen J. Wharton de la 266^e compagnie de la Military Police (MPs). Dans les semaines précédentes, à Saint-Nazaire et ailleurs, d'autres noirs avaient été victimes de violences commises par des MPs ou des soldats étasuniens blancs. Le 24 avril 1919, *Ouest Éclair* rapporte ce fait-divers en concluant : « nous, qui ne cultivons pas le préjugé des races, croyons-nous rester d'accord avec notre tradition en saluant cette victime d'une méprise lamentable ». Dès le 3 mai 1919 les députés de la Guadeloupe et de la Martinique, A. René-Boisneuf et J. Lagrosillière, interpellent le gouvernement sur ces violences. Le débat n'a lieu que le 25 juillet 1919. René-Boisneuf donne alors lecture à la Chambre des députés de la note « confidentielle » du 7 août 1918, du Lieutenant-Colonel Linard, dictant aux officiers français « l'attitude à observer vis-à-vis de leurs collègues de couleur américains et vis-à-vis des soldats noirs en général ».

Ce fait-divers et ses suites médiatiques et politiques introduisent l'essai que l'historien Dominique Chathuant consacre au racisme dans la société française.

D. Chathuant s'appuie sur un choix de faits-divers, visant ainsi une « *histoire incarnée* ». La thèse défendue est que, en France, le racisme fut longtemps dénoncé comme nécessairement étranger (étasunien, allemand, voire italien). D. Chathuant essaye d'établir la chronologie de la prise de conscience de l'existence d'un racisme français. Jusqu'au début des années 1970, les autorités françaises persistent dans le déni, alors que les organisations antiracistes (LICA, MRAP) documentent et dénoncent des faits racistes et antisémites. D. Chathuant consacre un long développement à la Loi de 1972, fruit d'un long combat de députés principalement communistes (Chapitre VIII, « *La patrie des droits de l'homme a-t-elle besoin d'une loi ? (1959-1972)* »).

D. Chathuant associe l'antisémitisme et le racisme et avance que, après la 1945, le racisme se recompose, l'antisémitisme cédant la place à « *l'arabophobie* » comme racisme le plus prégnant dans la société tandis que la « *négrophobie* » perdure et s'accroît. Il montre l'évidence du « *doute* » puis du « *déni* », chez des hommes politiques des III^e, IV^e et V^e Républiques, et souligne que ce « *doute* » n'empêche pas l'antisémitisme de s'exprimer crûment dans les tribunes politiques, même après 1945. Il rappelle que l'affirmation d'une France ignorante du « *préjugé de race* » fait l'impasse sur l'Empire colonial mais il centre ses récits et son analyse sur la seule Métropole.

Cependant D. Chathuant n'aborde pas les recherches actuelles sur la question raciale alors que les premières décennies du XXI^e siècle sont riches de faits-divers et de polémiques autour de la question de la race et du racisme dans la société et l'État français.



Étienne ARNOULD

UN CONGRÈS ACADÉMIQUE CONSTRUCTIF !

Le congrès académique s'est déroulé dans une période particulière puisqu'il débuta le vendredi 8 avril alors que nous étions toutes et tous dans l'attente des résultats du premier tour des élections présidentielles et qu'il se termina les 11 et 12 avril, dans un climat d'interrogation inquiète quant à l'issue du 2ème tour et à ses suites. Beaucoup de discussions sur l'avenir de nos revendications et de nos mandats.

L'organisation des débats menée par Caroline et Mathieu et les différents rapporteurs fut rigoureuse et ouverte.

Le travail de réflexion en commission fut approfondi. Les contributions défendues par les tendances ont permis d'enrichir considérablement les textes des quatre thèmes et de répondre aux multiples questions posées dans les fiches qui constituaient les textes de départ. Toutes les propositions présentées par le groupe des retraités ont été adoptées et nos porte-parole, qui se sont relayés au cours des trois journées, ont apporté les éclairages nécessaires, en particulier sur la protection sociale et les retraites.

En plénière la discussion est restée sereine, sans vaines polémiques. Les quatre thèmes enrichis ont été adoptés à une écrasante majorité et le texte action à l'unanimité.

Et maintenant, il faudra défendre les propositions de Créteil au Congrès de Montpellier...

Michel STEMPER



LES RETRAITÉ·E·S DE CRÉTEIL ACTIF·VE·S À PÉRIGUEUX

Les 30 et 31 mars l'Assemblée Générale des retraité·e·s du SNES-FSU avait élu domicile à Périgueux.

Réception sans faille par nos camarades de la FSU de Dordogne. Les plus de 80 syndiqué·e·s représentant l'ensemble des départements et toutes les académies sauf deux ont manifesté une joie immense de se revoir deux ans après l'AG de Dieppe qui avait eu lieu en mars 2020 quelques jours avant le premier confinement.

Les travaux furent intenses et instructifs, autant que revendicatifs : Sophie Vénétitay avait fait le déplacement et nous a dressé un tableau bien sombre de l'actualité. Elle a cependant noté que la fin du confinement avait marqué le retour du mouvement social, ce qui annonçait, espérons-le, un regain d'activité après la période électorale. Elle nous a fait part des difficultés des actif·ve·s sur le terrain et en particulier du manque criant de dialogue social au sein du ministère de l'Éducation nationale, les dernières frasques de Blanquer ayant néanmoins permis une reprise plus normalisée du dialogue. Cependant, les menaces sont lourdes sur la Fonction publique, et la réforme des retraites est toujours sur le métier, mettant ainsi en danger également le code des pensions.

Elle a prôné un syndicalisme de propositions, plus offensif, alors que la politique de Blanquer nous a obligé·e·s à être constamment sur la défensive. Le congrès de Montpellier devrait pouvoir favoriser cette attitude. Elle a justifié la forme des textes (présentation par fiche avec de nombreuses questions) par la volonté du S4 de mieux faire participer les adhérent·e·s à la rédaction des textes.

Comme il est d'usage, nous avons accueilli des intervenant·e·s extérieur·e·s au syndicat. Jean-Marie Harribey (« En finir avec le capitalovirus ») est revenu sur la crise mondiale du capitalisme aggravée par les politiques néolibérales. Il a noté un début de révision de normes budgétaires, en particulier du fait de la pandémie et insisté sur la crise écologique qui nous menace et dont l'évolution est irréversible. Les sommes prévues dans le cadre du « Green Deal » sont d'ores et déjà insuffisantes. Il a conclu par la nécessité de

réhabiliter le travail des « essentiel·le·s » qu'on a semblé découvrir pendant la crise sanitaire.

Autre intervenant, local celui-là, Jean Sève, président du comité de défense de l'hôpital de Sarlat, qui nous a présenté un projet de création de centre de santé coopératif, en associant étroitement la population au projet. L'occasion d'évoquer d'autres centres de santé dans d'autres départements et la situation catastrophique du pays en matière sanitaire et médicale.

Jean-Pierre Laurent enfin, est venu nous donner quelques informations sur la FGR-FP qui compte à l'heure actuelle 27 000 adhérent·e·s dont 25 000 issu·e·s de syndicats, les autres étant affilié·e·s à une association ou adhérent·e·s direct·e·s. La situation de la Fédération est difficile dans de nombreux départements à cause du départ de l'UNSA-SE et SNPDEN. Elle se pose la question de l'ouverture sur d'autres organisations syndicales pour augmenter le nombre d'adhérent·e·s et son influence car tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'en participant au Pôle des retraité·e·s et en ayant un·e représentant·e au HCFEA, elle reste un instrument essentiel pour la défense de la Fonction Publique et du code des pensions.

Les repas du soir pris ensemble dans un restaurant de la vieille ville de Périgueux furent animés et nous conclûmes notre séjour par une visite de la ville médiévale, histoire de nous donner envie de revenir.

Martine STEMPER



Une partie de la délégation de Créteil

LE CDCA DU VAL-DE-MARNE : L'INTERSYNDICALE RETRAITÉ·E·S A JOUÉ SON RÔLE !

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) a été renouvelé et s'est réuni le **7 avril 2022**.

Les organisations syndicales et les associations de l'inter-organisations¹ des retraité·e·s du Val-de-Marne (**CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et les associations FGR-FP et Ensemble Solidaires**) ont été très actives pendant cette séance.

Le Conseil départemental élu en juin dernier avait prévu de faire élire par vote électronique le ou la vice-présidente des formations Personnes âgées (PA) et Personnes en situation de handicap (PH) alors que le CDCA n'était pas installé et sans que l'Assemblée plénière n'ait modifié le règlement intérieur instituant le vote électronique.

Qu'est-ce que le CDCA ?

Le CDCA (ex CODERPA) est une instance départementale créée en 2015 par la loi ASV (loi pour l'adaptation de la société au vieillissement) afin de permettre aux personnes et aux organisations représentant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, leur participation à l'élaboration des politiques publiques concernant le handicap et la vieillesse. Il s'agit d'une instance consultative. Il est clair que nous n'y changerons pas la face du monde mais nous pouvons l'utiliser pour faire connaître nos revendications auprès de la société civile et institutionnelle de manière unitaire. C'est un outil permettant d'accéder aux données et d'évaluer la politique départementale en direction des PA et PH, de faire valoir leurs besoins et de faire avancer un certain nombre de dossiers qui peuvent améliorer les conditions de vie des populations concernées.

Nous avons adressé un courrier au président du conseil départemental et avons obtenu satisfaction : le vote des vice-président·e·s a eu lieu en séance après l'adoption d'un nouveau règlement intérieur indiquant les conditions du vote électronique. Mme Odile Séguret, vice-présidente chargée de l'autonomie des PA et PH et président du CDCA dans le Val-de-Marne, a proposé une commission ad hoc pour affiner ces conditions et obtenir toutes les garanties du vote électronique : secret, anonymat, contrôle...

¹ Émanation dans le Val-de-Marne du Groupe des 9 (G9)

Élection des vice-président·e·s dans le Val-de-Marne

Dans la Formation personnes âgées, deux candidates, **une de l'intersyndicale issue de la CGT (15 voix)** et une de la **CFDT (27 voix)**. C'est donc la représentante de la CFDT qui est devenue vice-présidente du CDCA Val-de-Marne. Un seul candidat dans la formation Personnes en situation de handicap qui a évidemment été élu.

Le Bureau sera élu à la prochaine plénière au mois de novembre où l'intersyndicale présentera des candidat·e·s.

En séance, concernant le bilan d'activité du conseil, nous avons regretté que le CDCA pendant la crise sanitaire n'ait pas joué son rôle permettant l'exercice de la démocratie sanitaire alors que nous savions que des centaines de personnes âgées mourraient dans les Ehpad ou à domicile. C'est pourquoi nous avons demandé qu'à la prochaine plénière puisse être fait le point sur la vaccination, le lien avec les familles, la situation des personnels, le nombre de postes vacants, le recrutement de personnel supplémentaire, l'augmentation du taux horaire, ainsi que sur les mesures annoncées par la Ministre déléguée à l'autonomie, le renforcement du nombre de médecins et infirmier·ère·s de nuit notamment.

Nous avons demandé aussi la mise en place d'un observatoire permettant le suivi du Schéma départemental de l'autonomie qui a été voté par le département pour la période 2020-2025.

Un calendrier a été proposé jusqu'à la plénière de novembre.

Les axes de travail annoncés : la question de la démocratie participative, l'inclusion scolaire (sujet brûlant s'il en est avec la grève des AESH² dans le département depuis janvier 2022) et le fonctionnement des Conseils de la vie sociale³ (CVS).

Affaire à suivre donc...

Dominique BALDUCCI

² Accompagnant·e d'élèves en situation de handicap : accompagnement individuel ou collectif

³ Le conseil de la vie sociale est une instance qui vise à associer les usager·ère·s au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux dont les Ehpad

COLLUSION ENTRE LE RECTORAT DE CRÉTEIL ET *LE CHOIX DE L'ÉCOLE*



Dénonçons le partenariat du rectorat de Créteil avec l'association *Le Choix de l'école* !



Au cours du quinquennat d'É. Macron, des champs entiers du domaine de l'Éducation nationale : l'orientation scolaire, l'aide aux devoirs, le numérique éducatif, les certifications en langues, sont sortis du domaine du service public

laissant place à l'entrisme d'entreprises et d'offices privées.

Le recrutement et la formation des enseignants dans l'académie de Créteil en est un exemple flagrant. Notre académie a établi un partenariat avec une association *Le Choix de l'école*, anciennement *Teach for France* émanant du réseau *Teach for All* né en 1990 aux États-Unis, et très critiqué. Sous couvert d'aider les élèves des quartiers populaires, l'association recrute, forme et accompagne des étudiant·e·s de grandes écoles, HEC, Essec, Sc.Po, pour enseigner comme contractuel·le pendant deux ans dans des établissements de l'éducation prioritaire. Nous vous en informions déjà en septembre 2016, première année de l'opération, où 28 étudiant·e·s avaient été recruté·e·s dans l'académie de Créteil. Où en sommes-nous maintenant ? La collusion entre l'Éducation nationale et l'officine privée n'a fait que se renforcer et s'étendre.

Le recrutement opaque des contractuel·e·s par *Le Choix de l'école*

La montée en puissance du dispositif d'affectation de ces contractuel·e·s est manifeste si l'on en croit les chiffres ci-contre issus de leur site, mais chiffres non vérifiables tant l'opacité entretenue sur le recrutement et l'affectation de ces contractuel·e·s par les autorités académiques est grande, malgré les demandes réitérées des militant·e·s du Snes. Mais ce qui s'est confirmé singulièrement en juillet 2021 est que les membres du *Choix de l'école* sont priorisés sur des postes où des contractuel·e·s officiaient depuis plusieurs années, ceci au mépris de toutes les règles d'affectation dont le Rectorat est supposé se porter garant. Le dispositif se déploie géographiquement et accroît sa sphère d'influence sur des lycées professionnels et à la rentrée 2022, des écoles élémentaires.

Une formation qui préfigure l'éclatement du statut

Une université d'été d'un mois suffit à former les candidat·e·s sélectionné·e·s par *Le Choix de l'école* et par l'inspection. Une large place y est faite aux sujets transversaux : climat de classe, coopération entre les élèves, la posture de l'enseignant·e, la

laïcité, l'orientation, traités par des entrepreneurs se telle Patricia Barbizet, devenue présidente de l'association, bras droit de François Pinault pendant plus de 30 ans, ou Marie-Caroline Missir, directrice du réseau Canopé, anciennement le CNDP, qui a dirigé l'entreprise DigiSchool, leader français du numérique éducatif. Curieusement, les compétences requises pour leurs candidat·e·s : « l'innovation, l'ouverture d'esprit, l'humilité, le goût du collectif », ne figurent plus sur leur site internet. Loin des critères de recrutement des enseignant·e·s du service public fondés sur une solide maîtrise des savoirs disciplinaires et des compétences pédagogiques, c'est une conception dangereusement simplificatrice des métiers de l'éducation qui est véhiculée.

Un tremplin pour truster des postes clés du système éducatif et gérer son ouverture au privé

D'après *Le Choix de l'école*, si 63% de leurs enseignant·e·s passent les concours et continuent à enseigner, certain·e·s deviennent chargé·e·s de missions de coordination des cités éducatives, ou occupent des postes stratégiques dans le business de l'éducation comme Anne-Charlotte Monneret, devenue déléguée générale d'Edtech France, une fédération de 500 entreprises spécialisées dans le numérique pour les scolaires, l'enseignement supérieur et la formation continue.

Cette association, financée pour 20 % de son budget par des fonds publics, n'a jamais publié ni rapport d'activité ni rapport financier mais la liste de ses mécènes en dit long : Axa, BNP Paribas, Total Energie... Le principe de neutralité du service public est bafoué. Il est plus que temps de mettre un terme au partenariat de l'Éducation nationale avec cette officine ultra-libérale, prototype d'un système éducatif « managé » comme une entreprise. Les luttes vont se poursuivre. Nous serons plus que jamais aux côtés des actif·ve·s.

Pour en savoir plus, consultez la note de synthèse sur le site du Snes Créteil :

<https://creteil.snes.edu/Note-de-synthese-sur-Le-Choix-de-l-ecole.html>

4 académies concernées
Créteil, Paris, Versailles, Aix-Marseille
270 étudiant·e·s et jeunes actif·ve·s recruté·e·s depuis 2015
47 000 élèves dans 248 collèges
et 8 lycées professionnels ont eu
un·e enseignant·e du *Choix de l'école*
85% des collèges de Seine-Saint-Denis
ont accueilli un·e enseignant·e de l'association

Marie-Claude DIAMANTIS

DROITS ET DEVOIRS : LA RUPTURE MACRON

Pour le président, « *les devoirs valent avant les droits* ». Cette logique, qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'État social et de l'État de droit, irrigue l'ensemble de son projet en distinguant les bons et les mauvais citoyens, la mesure la plus représentative en la matière étant sans doute la mise sous condition de travail ou de formation du RSA. Une logique que le chef de l'État a lentement installée, l'étendant des sans-papiers à tous les citoyens et citoyennes. « *Être citoyen, ce n'est pas demander toujours des droits supplémentaires, c'est veiller d'abord à tenir ses devoirs à l'égard de la nation* », août 2021. « *Être un citoyen libre, c'est toujours être un citoyen responsable pour soi et pour autrui ; les devoirs valent avant les droits* », décembre 2021. Une vision digne de l'Ancien Régime.

Emmanuel Macron a balayé, en l'espace de quelques mois, l'héritage émancipateur de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 pour laquelle « *les droits sont affaire de principe, ils découlent de la nature de l'homme, et c'est pourquoi ils sont imprescriptibles ; les devoirs eux sont les conséquences du contrat social qui détermine les bornes de la liberté, par la loi, expression de la volonté générale* ». Henri Leclerc, avocat.

Macron inverse les termes : les devoirs avant les droits, c'est la monarchie féodale et ses sujets.

Pour nous républicains, le respect des droits créant les devoirs, c'est la République et la citoyenneté.

Cette « *redéfinition de notre contrat social* » se traduit par plusieurs mesures du projet présidentiel : le RSA donc, mais aussi l'augmentation des salaires du corps enseignant contre de nouvelles tâches, la réforme des retraites qui soumet ce droit devenu fondamental à des exigences économiques et financières, et même la dénaturation de la Sécurité sociale.

D'ailleurs, de quels devoirs parle-t-on ? Envers qui ou envers quoi ? Un bénéficiaire du RSA aurait des devoirs envers un État et une société qui lui demandent de vivre avec un peu plus de 500 euros par mois ? Il aurait en quelque sorte des « *contreparties* » à payer à sa propre survie.

*L'État comprime et la Loi triche,
L'impôt saigne le malheureux ;
Nul devoir ne s'impose au riche ;
Le droit du pauvre est un mot creux
C'est assez languir en tutelle,
L'Égalité veut d'autres lois ;
"Pas de droits sans devoirs, dit-elle
Égale pas de devoirs sans droits."
Couplet de l'Internationale !*

Ce retournement a une fonction simple : discipliner

le monde du travail par trois mouvements. Le premier, c'est celui qui veut lui faire croire qu'il doit tout au capital et qu'il doit donc accepter ses règles. Le deuxième conduit à une forme de criminalisation de la pauvreté qui renforce la peur de cette dernière au sein du salariat, « *classe laborieuse, classe dangereuse* ». Le dernier mouvement divise le monde du travail entre les « *bons* » citoyens qui seraient insérés et les « *mauvais* » qui seraient parasites.

C'est le non-dit de ces discours où se retrouvent la « *valeur travail* », les « *devoirs générateurs de droits* » et le « *mérite* ». Désormais, ce qui produit des droits, c'est une capacité concrète à produire cette valeur. Il y a, dans cette démarche, une logique marchande, là où l'État social traditionnel voyait dans la protection sociale une part de démarchandisation. À présent, chacun e, y compris les plus fragiles, doit faire preuve de sa capacité constante de



Monument créé en 1989 par Walter de Maria dans la cour de l'Assemblée nationale. La déclaration des droits de l'homme est gravée sur les onze plaques de bronze en demi-cercle.
(Visite Snes retraité-e-s du 8 février 2019)

production pour justifier son droit à survivre. Ainsi les non-productifs, les jeunes, les étudiants, les chômeurs et bien sûr les retraités n'auraient plus aucun droit !

Cette marchandisation va de pair avec une individualisation croissante. Dans le modèle traditionnel, la pensée est systémique : le capitalisme produit des risques sociaux globaux dont il faut protéger tous les travailleurs et travailleuses. Dans le modèle des contreparties, chacun est mis face à l'injonction de devoir justifier individuellement ses droits par une mise à l'épreuve du marché qui est le juge de paix final.

Le dernier point d'inflexion concerne la Sécurité sociale. L'objectif étant de remplacer la cotisation qui crée des droits et organise la solidarité collective, par l'impôt, la CSG, qui entraîne des devoirs et peut déboucher sur une forme de charité.

Résumons : les propositions sur le RSA, la revalorisation du corps enseignant, la réforme des retraites et la transformation de la Sécurité sociale entrent dans la même logique. Emmanuel Macron agit en capitaliste pur. Derrière sa rhétorique des droits et des devoirs se profilent les vieilles lunes néolibérales : marchandisation avancée de la société, discipline du monde du travail et, enfin, idée selon laquelle l'État serait une entreprise capitaliste comme les autres. À ces attaques globales nous devons opposer une riposte idéologique globale. C'est aussi le rôle de notre syndicat.

Jean-Bernard SHAKI

VISITE GUIDÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL ET DE L'ARBORETUM

Lundi 30 mai 2022

La visite débutera à 14 heures.

Notre guide sera Jacky Libaud, botaniste passionné dont les balades allient l'histoire, la botanique, le paysagisme, l'ornithologie, l'architecture et bien d'autres choses encore...

L'école du Breuil est l'école d'horticulture de la ville de Paris. Cette école est une création du Second Empire, Napoléon III souhaitant des jardiniers compétents pour travailler dans les nouveaux jardins de Paris.

En 1867, elle se trouvait près de la Porte Dorée et son premier directeur fut Alphonse du Breuil (1811-1890).

Plus tard l'école fut chassée de son site initial par les travaux de l'exposition coloniale de 1931 et trouva refuge dans le bois de Vincennes, à l'emplacement d'une ancienne faisanderie.

En 2013, six hectares de ses magnifiques jardins sont ouverts au public qui peut désormais admirer une fruticée, une roseraie, un jardin de plantes vivaces ou encore un jardin de fleurs annuelles et de plantes de serres installées en extérieur l'été.

En contrat avec le ministère de l'agriculture, l'école propose des brevets professionnels agricoles « travaux paysagers », des bacs professionnels et des brevets de technicien supérieur « aménagement paysager », des licences « gestion environnementale des espaces urbains », ainsi que des certificats de spécialisation et des cours publics de jardinage.

Choses remarquables : le jardin classique et sa roseraie, le jardin paysager et ses grands arbres : cyprès chauve, plaqueminier,

sequoiadendron... le fruticetum, le jardin alpin créé dans les années 70 avec de gros rochers provenant des travaux de l'autoroute A4, le jardin partagé « le p'tit lopi », le jardin des plantes annuelles...



L'arboretum

L'arboretum devait compléter l'école Du Breuil qui s'installera de l'autre côté de la route de la Pyramide en 1936. Les plantations d'arbres, perturbées par la seconde guerre mondiale, s'étalèrent jusqu'en 1950 dans un parc de style paysagé, organisé autour d'une allée centrale près de laquelle sont regroupés les conifères. D'autres allées serpentent sur le site et mènent aux différents groupes d'arbres assemblés selon leur proximité génétique.

Environ 2000 arbres, répartis en 108 genres, sont présents dans l'arboretum, dont un bel orme de Sibérie au tronc orangé et un remarquable pin Napoléon à l'écorce marbrée de gris et de rose.

L'école est accessible aisément en transport grâce au RER A - sortie Joinville-le-Pont, puis 15 minutes de marche ou bien prendre le bus 201, arrêt École du Breuil, ou bien en voiture.

Bulletin d'inscription

à renvoyer à **Annick Janoir - 223 Quai Galliéni - 94500 Champigny sur Marne**

avec votre chèque de 11€ (par personne) à l'ordre de SNES CRÉTEIL - 25 places disponibles
renseignements auprès d'Annick Janoir : 06 08 35 97 77 / annick.janoir@gmail.com.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Adresse électronique :
Tél portable :
Nombre de places :